



PROJET DE PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION B

La Commission B a tenu ses première, deuxième et troisième séances les 11 et 15 mai 1972, sous la présidence du Dr P. Dolgor (Mongolie). Sur la proposition de la Commission des Désignations, le Dr B. Zoller (République fédérale d'Allemagne) a été élu Vice-Président et le Dr J. S. Boxall (Australie), Rapporteur.

Elle a décidé de recommander à la Vingt-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé l'adoption des résolutions ci-annexées, qui se rapportent aux points suivants de l'ordre du jour :

- 3.5.1 Rapport financier sur les comptes de l'OMS pour l'exercice 1971, rapport du Commissaire aux Comptes et observations y relatives du Comité spécial du Conseil exécutif
- 3.2 Prévisions budgétaires supplémentaires pour 1972 (Fusion des éléments Assistance technique et Fonds spécial du Programme des Nations Unies pour le Développement)
- 3.5.2 Etat du recouvrement des contributions annuelles et des avances au fonds de roulement



RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'OMS POUR L'EXERCICE 1971,
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET OBSERVATIONS
Y RELATIVES DU COMITE SPECIAL DU CONSEIL EXECUTIF

La Vingt-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport financier du Directeur général pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1971, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes pour le même exercice, tels qu'ils figurent dans les Actes officiels N° 200;

Ayant pris connaissance du rapport établi par le Comité spécial du Conseil exécutif après examen de ces rapports;¹

Notant avec satisfaction que le rapport du Commissaire aux Comptes contient des informations plus détaillées que par le passé sur la situation effective du financement et de l'exécution d'un certain nombre de projets; et

Rappelant la résolution WHA24.5,

1. ACCEPTE le rapport financier du Directeur général et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice financier 1971; et
2. PRIE le Commissaire aux Comptes de présenter, dans la mesure du possible, de plus larges informations sur les méthodes de financement des projets et de leur exécution financière.

¹ Document A25/19.

PREVISIONS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES POUR 1972
(FUSION DES ELEMENTS ASSISTANCE TECHNIQUE ET FONDS SPECIAL
DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT)

La Vingt-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les propositions du Directeur général et les recommandations du Conseil exécutif,

DECIDE qu'à partir de 1972 les activités précédemment financées par les recettes du compte spécial de frais généraux provenant du Programme des Nations Unies pour le Développement figureront au budget ordinaire, et que les recettes effectives ou escomptées de ce compte seront utilisées en tant que de besoin pour le financement du budget ordinaire.

ETAT DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES
ET DES AVANCES AU FONDS DE ROULEMENT

La Vingt-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé

1. PREND NOTE de l'état du recouvrement des contributions annuelles et des avances au fonds de roulement à la date du 31 mars 1972, tel qu'il est exposé dans le rapport du Directeur général;
2. APPELLE L'ATTENTION des Membres sur le fait qu'il est important qu'ils versent leurs contributions annuelles le plus tôt possible au cours de l'exercice financier de l'Organisation, afin que le programme approuvé pour l'année puisse être exécuté conformément aux plans;
3. INVITE instamment les Membres redevables d'arriérés de contributions à faire un effort spécial pour les liquider en 1972; et
4. PRIE le Directeur général de communiquer la présente résolution aux Membres redevables d'arriérés en leur signalant que de nouveaux retards pourraient avoir des conséquences financières graves pour l'Organisation.